

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2026 à PUYSMOYEN

| <b>ETAIENT PRESENTS</b>          |                                  |                                    |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <b>DELEGUES TITULAIRES</b>       |                                  |                                    |
| <b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b> | <b><u>CDC DU ROUILLACAIS</u></b> | <b><u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u></b> |
| GERARD ANDRIEUX                  | JEAN-MARIE GASCHET               | ALAIN MORANGE                      |
| CATHERINE BREARD                 | MICHEL GOYON                     | JEAN RAINETEAU                     |
| CHRISTOPHE CHOPINET              | RODOLPHE PREVOST                 |                                    |
| JEAN-CHARLES DOBY                |                                  | <b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>      |
| JEAN-NOEL GUEDON                 |                                  | RAPHAEL BURBAUD                    |
| PHILIPPE TEXIER                  |                                  | DOMINIQUE MERCIER                  |
|                                  |                                  | JACKY PLANTIVEAU                   |

| <b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>       |  |                                    |
|----------------------------------|--|------------------------------------|
| <b><u>CA GRAND ANGOULÈME</u></b> |  | <b><u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u></b> |
| YANNICK MOREAU                   |  | CORINNE JOUBERT                    |
| ELIANE REYNAUD                   |  |                                    |
|                                  |  | <b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>      |
|                                  |  | JACKY GIRAUD                       |

| <b>ETAIENT EXCUSÉS</b>           |                                  |                                     |
|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| <b>DELEGUES TITULAIRES</b>       |                                  |                                     |
| <b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b> | <b><u>CDC DU ROUILLACAIS</u></b> | <b><u>CDC COEUR DE CHARENTE</u></b> |
| JACQUELINE BATIME                |                                  |                                     |
| BERNARD LEGERON                  |                                  |                                     |
| MIREILLE RIOU                    |                                  |                                     |

| <b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>       |  |                                    |
|----------------------------------|--|------------------------------------|
| <b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b> |  | <b><u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u></b> |
| DOMINIQUE DE LORGERIL            |  |                                    |
| JOEL FOUCHE                      |  |                                    |
| CORINNE MEYER                    |  |                                    |

**Quorum atteint : 17 votants – 18 présents**

**PARTICIPAIT**

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Clothilde ROUSSEAU, technicienne risques inondations

M. Maxime JOUHANNAUD, responsable milieux aquatiques et bassin versant

Séance ouverte à 18 H 10

OR 80

Monsieur le Président déclare que nous avons le quorum. M. TALLON explique le fonctionnement du vote, toute le monde pourra voter sauf Mme JOUBERT Corinne déléguée suppléante à la Communauté de Communes CŒUR DE CHARENTE (2 titulaires présents), puis rappelle l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11-02-2026

### **Documents – délibérations à prendre**

1. Contributions EPCI 2026
2. Vote du budget primitif 2026
3. Lancement du marché « ripisylve » 2026-2029 et financements
4. Lancement de l'étude Nouère Liste 2 (Moulins de Gouthiers et Petit Moulin) et financements

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11-02-2026 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 11-02-2026 qui a eu lieu à Balzac.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **CONTRIBUTIONS EPCI 2026**

Monsieur le Président informe les membres présents qu'au cours des réunions de préparation du BP 2026, une proposition des contributions pour 2026 avait été soumise à hauteur de 480 000 euros. Cette proposition d'augmentation des contributions est liée aux plans de gestion à 10 ans sur notre territoire.

Une discussion avec les EPCI avait validé le fait que ces contributions augmenteraient de 20 000 € par an, jusqu'en 2031.

Monsieur TEXIER demande si cette décision a été actée par les EPCI, M. TALLON précise qu'il s'agit uniquement d'un accord tacite qui a été notifié dans des procès-verbaux mais qui n'a pas donné lieu à délibération de la part des EPCI.

M. TEXIER précise qu'il sera nécessaire de communiquer cette information aux nouveaux élus des EPCI.

A la suite de ces discussions, il vous a été proposé, lors du débat sur les orientations budgétaires (11-02-2026), d'inscrire en section de fonctionnement-recettes à l'article 74751 (participations autres groupements) le montant de 480 000 euros.

| EPCI à FP - SyBRA     | Représentation dans SyBRA - % |                                   | Besoin 480 000 euros en 2026 |                                   |              |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|                       | Vis-à-vis de la surface       | Vis-à-vis de la population sur BV | Vis-à-vis de la surface      | Vis-à-vis de la population sur BV | 50 / 50      |
| Grand Angoulême       | 62,72                         | 83,97                             | 301 042,49 €                 | 403 066,44 €                      | 352 054,47 € |
| Grand Cognac          | 11,05                         | 5,79                              | 53 043,38 €                  | 27 770,82 €                       | 40 407,10 €  |
| Rouillacais           | 11,57                         | 4,62                              | 55 557,08 €                  | 22 165,62 €                       | 38 861,35 €  |
| Lavalette/Tude/Dronne | 6,70                          | 1,75                              | 32 177,52 €                  | 8 400,93 €                        | 20 289,23 €  |
| Cœur de Charente      | 7,95                          | 3,87                              | 38 179,52 €                  | 18 596,19 €                       | 28 387,85 €  |

Le montant calculé par EPCI à FP est lié la population et la surface de chaque commune présente sur le territoire du SyBRA et de l'EPCI. Ce résultat est pondéré en additionnant les deux cases (surface et population) en y divisant le résultat par 2. L'indice INSEE en vigueur est également mis à jour.

*Position du Bureau Syndical du 04-03-2026 : avis favorable*

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter et de voter la répartition des contributions 2026 des EPCI à FP membres du SyBRA comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

### BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail des recettes et dépenses inscrites au Budget Primitif du SyBRA pour l'exercice 2026. Conformément au débat réalisé lors du dernier Comité Syndical sur les orientations budgétaires (11-02-2026), il vous est proposé de voter le Budget Primitif du SyBRA pour l'année 2026 comme suit.

| BP 2026                  | Fonctionnement Recettes | BP 2026                      | Fonctionnement Dépenses |
|--------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Recettes de l'exercice   | 905 131.72 €            | Dépenses de l'exercice       | 1 197 859.70 €          |
| Excédent 2025 à reporter | 791 233.84 €            | Virement vers investissement | 498 505.86 €            |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 696 365.56 €</b>   | <b>TOTAL</b>                 | <b>1 696 365.56 €</b>   |

| BP 2026   | Investissement Recettes | BP 2026                | Investissement Dépenses |
|---|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Recettes de l'exercice                                  | 746 941.99 €            | Dépenses de l'exercice | 747 526.52 €            |
| Affectation au besoin de la section de l'investissement | 21 070.53 €             |                        |                         |
| Restes à réaliser                                       | - €                     | Restes à réaliser      | 20 486 €                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>768 012.52 €</b>     | <b>TOTAL</b>           | <b>768 012.52 €</b>     |

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter et de voter le budget primitif 2026 du SyBRA.

M. RAINETEAU demande un détail des opérations d'investissement et précise qu'un code permettrait de les identifier afin de pouvoir les expliquer si nécessaire.

### MARCHE RIPISYLVE 2026-2029

Il est rappelé à l'assemblée qu'afin de faire face à des travaux sur la végétation rivulaire que nos agents ne peuvent réaliser, le Syndicat doit pouvoir, par marché à bons de commande, faire appel à une entreprise spécialisée pour intervenir (gros arbres basculés, intervention spécifique sur la Touvre, arrachage mécanique de jussie, débardage à cheval...).

Cette démarche vise à rationaliser les interventions en rivière en privilégiant des actions préventives et périodiques placées sous la responsabilité du SyBRA, plutôt que de lourds travaux curatifs à moyenne échéance, qui se révèlent souvent traumatisant pour le milieu.

Il vous est proposé d'engager la tranche de travaux portant sur les années **2026-2029**. Pour ce dispositif un marché à bons de commande (MABC) pour l'entretien de la végétation rivulaire sera réalisé pour **trois ans** avec un montant de **150 000 euros HT** maximum.

Il est précisé que nos partenaires financiers peuvent nous aider à financer ce programme (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente).

Charente Eaux aidera le SyBRA à la rédaction des documents de consultation et au suivi de la procédure de marché public.

M. GASCHET souhaite que les différentes phases d'un marché soient expliquées aux élus. M. TALLON énumère donc les différentes étapes d'un marché : inscription budgétaire, délibération, élaboration du cahier des charges, entrevue avec Charente Eaux pour expliquer les demandes du SyBRA, phase de consultation sur le site des marchés publics (délai de réponse, visite terrain), analyse des offres par Charente Eaux et par le SyBRA séparément puis mise en commun, explication au bureau syndical et en comité syndical, puis information aux entreprises non retenues, délai de recours puis notification à l'entreprise retenue. Le délai entre la délibération et la notification finale est de 4 à 6 mois.

M. MORANGE demande à quoi correspond l'évolution du prix de ce marché au fil des années.

M. TALLON explique que le marché 2023/2026 était de 100 000 € HT alors que celui de 2020/2023 s'élevait à 150 000€ HT. La baisse en 2023/2026 provenait du fait que l'équipe montant en compétences, les travaux se réaliseraient plus fréquemment en interne.

Ici, le choix a été fait de prévoir à nouveau un montant de 150 000€ car en cas de tempête les coûts peuvent rapidement être élevés et l'objectif est de ne pas avoir à refaire un nouveau marché plus rapidement que prévu.

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- D'approuver et de voter le lancement du marché d'entretien de la végétation rivulaire, ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.

## ETUDE LISTE 2 NOUERE

Une étude liste 2 sur 4 ouvrages sur la Nouère avait été lancée par l'ancien SIAH de la Nouère en 2016 et finalisée en 2017 par le SyBRA. Cette étude visait à définir des actions de restauration de la continuité écologique dans le cadre de mesures compensatoires DREAL NA et COSEA.

Or, 2 ouvrages sur la Nouère (moulins de Gouthiers et le Petit moulin) n'avaient pas été inclus dans cette étude. Un des propriétaires de ces 2 moulins a contacté et sollicité le SyBRA pour réaliser une étude liste 2 sur ces 2 ouvrages pour donner suite au courrier transmis par la DDT 16 pour la mise en conformité des moulins vis-à-vis de la continuité écologique.

Les crédits pour réaliser cette étude seront prévus au BP 2026 à l'article 2031 programme 26 Etude liste 2 Nouère pour un montant de 40 000 € TTC maximum.

Afin de pouvoir de procéder au lancement de cette étude, il vous est demandé de délibérer afin de pouvoir mettre cette étude en ligne.

Il est précisé que nos partenaires financiers peuvent nous aider à financer cette étude (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente).

Charente Eaux aidera le SyBRA à la rédaction des documents de consultation et au suivi de la procédure de cette étude

M. MORANGE demande la part que peuvent représenter les subventions dans une telle opération. M. TALLON répond que cela peut représenter 50 à 80% d'aides selon les organismes qui subventionneront cette opération.

### Résolution :

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :**

- **D'approuver et de voter le lancement de l'étude liste 2 Nouère pour les moulins de GOUTHIERES et le PETIT MOULIN, ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.**

M. TALLON informe les membres présents du déroulé des prochains mois jusqu'à l'élection des nouveaux membres du syndicat.

Les EPCI doivent nommer les délégués fin avril et transmettre cette liste début mai.

Le SyBRA prévoit une réunion d'information puis déjeuner et visite de sites, le 22 mai prochain avec les anciens et nouveaux élus afin qu'il y ait une transmission des connaissances en attendant les élections certainement en juin.

*Séance terminée à 19h45 suivie d'un verre de l'amitié*

CR 80

Le Président,

Jean-Charles DOBY

